



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-992

DÉLÉGATION DE FONCTION - PRÉSIDENTE
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES -
Monsieur Nicolas VIDEAU

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.1411-5, L.1414-2 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal, en date du 20 mars 2026, de l'élection de Monsieur Jérôme BALOGÉ aux fonctions de Maire de la Ville de Niort ;

Vu la délibération du 20 avril 2026 portant création de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu l'arrêté n° 2026-477 en date du 23 avril 2026 désignant Monsieur Gérard LEFÈVRE en qualité de président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit se prononcer sur l'attribution du marché stationnement payant sur voirie ;

Considérant que Monsieur LEFÈVRE représentant de la Ville de Niort à la SO SPACE, titulaire du marché, ne peut siéger ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sur ce dossier ;

ARRÊTE

Art. 1 – Délégation est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Monsieur Nicolas VIDEAU, pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) appelée à se prononcer sur le marché stationnement payant sur voirie.

Art. 2 – La présente délégation prend effet à compter de sa publication.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le 21/10/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ